



**Association chasse et pêche Petit-Saguenay St-Siméon Inc.**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE- PROCÈS VERBAL**  
Centre communautaire Raymond-Marie Tremblay  
225 rue St-Léon, G0T 1X0  
**Samedi le 27 avril 2024 à 13h00**

**PRÉSENTS en tant que membres du CA:**

M. Stéphan Labrecque, président	M. Pierre Guay, vice-président	M. Étienne Robitaille, trésorier
M. Émile Dufour, secrétaire	M. Dany Lavoie	M. Jason Tremblay
M. Philippe Tremblay	M. David Tremblay	M. Étienne Robitaille

**Invités :** M. Christian Gagné, Directeur Général de la Zec-Buteux (DG), Mme Jenny Lavoie, secrétaire administrative.

**Tous les membres de la Zec furent convoqués via courriel ainsi que par une invitation formulée par une publication effectuée sur la page Facebook de la Zec. Au total, 43 personnes étaient présentes physiquement au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay. En raison d'une problématique technique de dernière minute, il n'a pas été possible de diffuser l'assemblée sur la plateforme TEAMS. Celle-ci a été diffusée sur Facebook Live, ce qui n'a pas permis de définir précisément le nombre de membres assistant de façon virtuelle à l'assemblée.**

**1. Nomination d'un président d'assemblée.**

Selon les règlements généraux de la Zec, le président du conseil d'administration est nommé d'office comme président d'assemblée. Aucune objection manifestée par l'assemblée.

**2. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Les membres de l'assemblée ayant dûment été convoqués et le quorum atteint, l'assemblée est ouverte à 13h03.

**3. Lecture et adoption de l'avis de convocation**

M. Stéphan Labrecque présente l'avis de convocation. Les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'avis de convocation qui leur a été transmis par courriel le 26 mars 2024. Il est proposé par Mme Lucie Morasse, secondé par M. André Saillant, d'adopter tel quel l'avis de convocation. **Motion 20240427-01 adoptée à l'unanimité.**

#### 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Stéphan Labrecque procède à la lecture de l'ordre du jour et s'assure que les membres de l'assemblée en aient pris connaissance. Ils ont reçu l'ordre du jour par courriel préalablement à l'assemblée. Il spécifie qu'il n'est plus requis de ratifier les gestes des administrateurs et d'adopter les états financiers en assemblée générale, ceux-ci ayant déjà été adoptés en conseil d'administration. Il mentionne le retrait du point #13 (élection de 6 administrateurs et 2 scrutateurs). 6 membres avaient soumis leur candidature pour 6 postes disponibles sur le conseil d'administration. M. Berth Mcgraw, M. Émile Dufour, M. Jason Tremblay, M. Philippe Tremblay, M. Stéphan Labrecque et Mme Valérie Simard sont élus par acclamation. Pour M. Mcgraw et Mme Simard, il s'agit d'un mandat d'un an. Ils comblent le départ de M. Dany Lavoie de son mandat d'administrateur en cours et un poste laissé vacant depuis le départ de M. Luc Dubuc comme administrateur. Les autres administrateurs sont élus pour une durée de deux ans tel que prévu dans les règlements généraux. Il est proposé par M. Laurier Lavoie, secondé par M. Joachim Dufour, d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point #13. **Motion 20240427-02 adoptée à l'unanimité.**

#### 5. Lecture, suivi et acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril

2023

L'Assemblée a pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale 2023. Le document leur a été acheminé via courriel avant l'assemblée. Les membres de l'assemblée ne demandent pas à ce que le procès-verbal soit relu par le président d'assemblée. M. Stéphan Labrecque mentionne qu'un suivi d'un questionnement adressé par M. André Saillant dans le procès-verbal 2023 sera abordé lors de la présentation des états financiers. Il est proposé par M. André Saillant, secondé par M. René Tremblay, d'accepter tel quel le procès verbal de l'assemblée générale 2023 tel quel. **Motion 20240427-03 adoptée à l'unanimité.**

#### 6. Présentation des états financiers 2023

M. Étienne Robitaille, trésorier, présente les états financiers 2024. Ils ont été transmis aux membres par envoi courriel avant la présente assemblée. Pour plus de précisions sur le contenu présenté, voir le document de présentation des états financiers sur le site internet de la Zec. Il mentionne qu'une annexe a été inscrite aux états financiers pour détailler les frais associés aux hébergements à la demande de M. André Saillant formulée lors de l'assemblée générale 2023. Il résume les points positifs (amélioration des hébergements locatifs, réfection/amélioration des chemins, rénovation de l'accueil Baribeau) et

dépenses importantes (grandes pluies, réfection du chemin Baribeau, litige du lac Long) survenues dans la dernière année.

## 7. Mot du Président et information sur les nouveaux quotas de pêche et rappel sur les nouvelles modalités sur la chasse à l'original 2024

M. Stéphan Labrecque lit le mot qu'il a rédigé devant l'assemblée. Une copie de celui-ci a été transmis par courriel aux membres préalablement à l'assemblée (voir le document sur le site internet de la Zec pour plus de précisions). Il émet un aparté sur l'importance d'adopter des comportements responsables quant aux feux en plein-air en raison de l'ampleur des incendies survenus dans la province dans la dernière année et le fait que la Zec a été épargnée. Il profite de son allocution pour remercier M. Dany Lavoie pour son implication d'une durée totale de 8 ans comme administrateur de la Zec. Suite à lecture du mot de M. Labrecque, M. Berth Mcgraw lit un mot de présentation en lien avec son nouveau rôle d'administrateur de la Zec. Il mentionne vouloir mettre à profit ses connaissances sur l'intelligence artificielle pour le développement et la gestion des opérations quotidiennes de la Zec.

## 8. Rapport d'activité du Directeur général et information réglementaire sur la faune

M. Christian Gagné présente le rapport d'activités 2023. La présentation PowerPoint a été transmise aux membres avant l'assemblée et est disponible sur le site web de la Zec.

Question de M. Pierre-Paul Desgagnés sur l'entretien des routes à partir du lac Étroit. M. Desgagnés mentionne la piètre qualité des accès. M. Christian Gagné mentionne que ce secteur est considéré comme accès VTT, ce qui peut expliquer que les chemins en question ne sont pas entretenus au même niveau qu'un chemin carrossable en camion, que la possibilité de changer le statut du chemin concerné pourrait être discuté.

Question de M. André Saillant sur le pont Buteux-Druillettes et coupes forestières à venir dans le secteur. Se questionne si ce contexte sera favorable à élargir le chemin jusqu'au lac Buteux, à partir du lac Fourchu, pour permettre à une niveleuse d'entretenir le chemin dans ces sections. M. Gagné mentionne qu'il n'y aurait pas de coupe forestière dans ce secteur à court terme, que le contexte de construction du pont sera effectivement favorable à des travaux d'élargissement du chemin;

Deuxième question de M. Saillant concernant les coupes forestières potentielles dans le secteur du lac Canard et lac Lyonne. M. Saillant manifeste des craintes quant à la protection et préservation de l'omble chevalier. M. Gagné mentionne que la Zec a formulé des commentaires au ministère lors du dernier processus

d'harmonisation, que ces commentaires pourraient être publicisés. Il mentionne que les particuliers (ex. : propriétaires de chalets) peuvent également formuler des commentaires lors des harmonisations forestières.

Commentaire de Mme Lucie Morasse : se questionne sur la pression des fosses sceptiques du camping Buteux suite à l'utilisation des installations sanitaires par les utilisateurs du canot-camping. M. Gagné soulève la possibilité d'augmenter le taux de vidange de la fosse sceptique.

Question de M. Raymond Bonin sur les quotas de pêche qui passent à 10 truites et longueur des poissons capturés. M. Christian Gagné détaille la mesure réglementaire (voir site internet du MELCCFP pour plus de précisions).

Commentaire de M. Joachim Dufour : M. souhaiterait voir l'instauration d'une mesure réglementaire par séjour de pêche sur la longueur du poisson (ex. : une truite de plus de 14 pouces par séjour de pêche). M. David Tremblay, responsable pêche, dit vouloir s'en remettre à la conscience personnelle des pêcheurs pour s'auto-réguler dans la capture de spécimens de grande taille . Il énonce des impacts importants sur la charge de travail des employés et risques associés à la remise à l'eau advenant la mise en place d'une telle mesure. Il profite de sa prise de parole pour mentionner l'exercice en cours pour la révision des quotas de chaque lac de la Zec en collaboration avec le MELCCFP. M. Dufour soumet un deuxième commentaire concernant la réglementation de l'utilisation de moteurs à essence sur les lacs de petite grosseur. M. Stéphan Labrecque remercie M. Dufour pour son commentaire, détaille la réglementation en vigueur et explique que la Zec n'aura pas d'autonomie décisionnelle à cet effet (juridiction fédérale), qu'un contrôle est néanmoins effectué aux postes d'accueil pour éviter l'utilisation de moteurs dépassant 9.9 forces. M. Dufour émet un troisième commentaire concernant le fait que les différentes Zec de Charlevoix ont des réglementations différentes concernant les permis d'original, ce qui peut devenir mêlant pour les chasseurs. M. Dany Lavoie, responsable chasse, mentionne que la réglementation pourrait éventuellement être harmonisée lors du prochain plan de gestion du ministère.

Question de M. Jean-Arthur Tremblay à savoir si les usagers en camping rustique disposent d'installations sécuritaires pour faire des feux en plein-air. M. Gagné mentionne que les emplacements de camping définis possèdent des foyers pare-feux et que des pare-feux portatifs peuvent être prêtés aux campeurs. M. Gagné mentionne que de la patrouille a été effectuée l'année dernière à cet effet, que les assistants à la protection de la faune peuvent être habilités à donner des constats d'infraction si requis.

Présentation de M. Marc Savard, assistant à la protection de la faune de la Zec, concernant le bilan des infractions en protection de la faune survenus l'an dernier : 6 chefs d'infractions (pêche en temps prohibée, possession d'engins interdits, surplus de possession d'omble fontaine, accès au territoire sans droits de passage) et 4 avertissements distribués. Il mentionne que le dossier d'enquête de 2023 concernant la pêche au filet est encore en cours (voir procès-verbal de l'assemblée 2023 pour plus de précisions). Il réitère l'importance pour les membres de dénoncer s'il sont témoins d'acte de braconnage.

Il enchaîne sur les procédures réglementaires à la pêche à la mouche. Il nomme que la pêche à la mouche sur la Zec est soumise à une réglementation similaire à la pêche aux saumons. Il indique qu'une mouche ne peut être lestée. Il note qu'un pêcheur ne peut posséder d'équipement de pêche au lancer léger dans un rayon de 100 mètres d'un lac à la mouche. Il mentionne l'importance que les équipements de lancers légers soient rangés si un pêcheur doit circuler près d'un plan d'eau autorisant la pêche à la mouche.

Commentaire de M. André Saillant concernant le statut du lac à Pouce, que celui-ci ferme beaucoup plus rapidement depuis qu'il est au vers.

Présentation de M. Dany Lavoie concernant la chasse à l'ours. Présente et procède à la lecture du code d'éthique du chasseur à l'ours adoptée en vote électronique par les membres du conseil d'administration dans la semaine précédant l'assemblée générale. Le code d'éthique sera rendu disponible aux membres sur le site internet de la Zec.

Question de M. André Saillant : pourquoi le code d'éthique ne mentionne pas une distance réglementaire face aux lacs. M. Lavoie répond que l'instauration d'une telle réglementation rendrait quasiment impossible la pratique de la chasse à l'ours compte tenu du nombre important de lacs sur la Zec.

M. Lavoie effectue une élocution pour aborder son départ, remercie les membres de l'assemblée pour leur confiance.

## 9. Nouveaux baux et obligations pour les campeurs saisonniers

M. Christian Gagné présente le nouveau bail des campeurs et la nouvelle lettre d'entente. Les documents seront transmis aux usagers de la Zec concernés avant le début de la prochaine saison.

## 10. Présentation de la tarification 2024

M. Stéphan Labrecque présente la grille tarifaire 2024. Voir la grille disponible sur le site web de la Zec pour plus de précisions. Il souligne les frais de 7000\$/année concernant l'utilisation de cartes de crédit et sensibilise face à l'utilisation d'autres modes de paiement (ex. : virement Interac, carte débit, argent comptant).

## 11. Présentation sommaire du budget 2024

M. Christian Gagné effectue une présentation sommaire du budget 2024. Souligne la volonté d'avoir davantage de transparence concernant la source des revenus et dépenses face aux membres de l'assemblée comme élément justificatif de l'ajout de ce point à l'ordre du jour, ce qui n'était pas fait dans les années antérieures.

Question de Mme Lucie Morasse : est-ce qu'il serait possible de ne pas acheter seulement des chaloupes comme embarcations locatives? Souligne qu'il serait intéressant que d'autres types d'embarcations soient achetées (ex. : canot, kayak). M. Gagné souligne qu'il serait possible d'envisager cette option dans le futur.

## 12. Période de questions

Commentaire de M. André Saillant portant sur les amortissements au niveau comptable. Il détaille le choix fait à l'époque où il était sur le C.A. pour l'amortissement d'achats d'équipements, que cela avait été fait pour mieux voir les dépenses annuelles réelles. M. Labrecque indique que la façon de faire actuelle limite la capacité de la Zec pour faire des emprunts. Concernant les annexes inscrites aux états financiers, émet le commentaire d'énoncer les annexes comme « approche service » pour mieux détailler les revenus et dépenses.

Question de Mme Renée Bergeron : Mme énonce un enjeu concernant le déneigement de l'entrée de la Zec (poste d'accueil Baribeau), ce qui complexifie l'accès à son chalet en hiver. M. Stéphan Labrecque explique les motifs qui font en sorte que la Zec ne déneige pas l'hiver : Il nomme que la Zec pourrait éventuellement être ouverte à l'année, ce qui amènera un déneigement à l'année. Il mentionne les trop nombreux accès de la Zec à être déneigés et faible fréquentation des membres à cette période de l'année comme facteurs explicatifs de l'absence de déneigement. M. Dany Lavoie complémente les explications de M. Labrecque en mentionnant que le fait que la Zec n'ait pas de services à ces périodes de l'année n'engage pas la Zec à entretenir le stationnement. Mme Bergeron propose une démarche exploratoire pour connaître le potentiel d'utilisation du stationnement par les utilisateurs du secteur, voire une cotisation de propriétaires de chalet du secteur concerné pour potentiellement payer les surplus de frais associés. M. Christian Gagné contactera Mme Bergeron pour lui fournir une liste des membres du secteur. Les membres du C.A. s'engagent à discuter du déneigement et des enjeux soulevés par Mme Bergeron au cours de la prochaine année.

Mme Bergeron émet un commentaire quant à l'absence de stationnement au lac Clair suite à une excavation effectuée en haut de la côte et d'un tuyau de ponceau qui n'aurait pas été ramassé suite à des travaux. M. Gagné prend note des commentaires de Mme Bergeron.

~~13. Élection de 6 administrateurs dont 2 pour un an et nomination de deux scrutateurs~~

14. Présentation du conseil d'administration 2024

Présentation des membres du conseil d'administration 2024 effectuée par M. Émile Dufour, secrétaire : M. Stéphan Labrecque, président, M. Pierre Guay, vice-président, M. Étienne Robitaille, trésorier, M. David Tremblay, administrateur, M. Berth McGraw, administrateur, M. Jason Tremblay, administrateur, M. Philippe Tremblay, administrateur, Mme Valérie Simard, administratrice.

15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Laurier Lavoie, secondé par Mme Lucie Morasse, de lever l'assemblée à 16h01. **Motion 20240427-04 adoptée à l'unanimité.**

16. Discussion libre

Transcrit à Saint-Siméon, le 27 avril 2024



Émile Dufour,

Secrétaire Association chasse et pêche Petit-Saguenay St-Siméon Inc.